



Commune de Saint Bonnet en Champsaur

DOSSIER DE CONSULTATION - CCATP

Maître d'Ouvrage

MAIRIE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR
PLACE WALDEMS
05500 SAINT BONNET EN CHAMPSAUR
TEL : 04.92.50.00.53
FAX : 04.92.50.51.64

Objet du Marché

GESTION ET PRODUCTION DES ANIMATIONS, DES
SPECTACLES VIVANTS POUR LA COMMUNE DE SAINT
BONNET

Date et heure limites de remise des offres

LUNDI 9 AVRIL 2018 A 12 HEURES 00

MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE EN
APPLICATION DE L'ARTICLE 27 DU DECRET N°2016-
360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHES
PUBLICS

I- GENERALITES

La Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur souhaite procéder à un appel à concurrence concernant la gestion et la production des animations et des spectacles vivants pour la commune pour la période du 15 Avril 2018 au 15 Avril 2019.

Le marché est composé d'un lot.

Lieu d'exécution : Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

.1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Le présent marché est passé par la Commune de SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR représentée par son Maire, Monsieur Laurent DAUMARK.

.2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le Marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

II - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la prestation de gestion et de production des animations et des spectacles vivants pour la commune de Saint Bonnet en Champsaur pour la période du 15 Avril 2018 au 15 Avril 2019.

III - DEFINITION DE LA PRESTATION

Le prestataire aura, à compter du 15 avril 2018:

A / la gestion et l'organisation du service animation/culture/développement de la commune de St Bonnet en Champsaur. Il sera en charge du recrutement du personnel nécessaire au bon fonctionnement du service.

1-le gérant de la société sera personnellement impliqué durant le temps de la mission (1 année), excepté lors de ses congés. Celui-ci sera en charge de la gestion à l'année de la production des spectacles vivants ou animations, de la création des programmes d'activités ou de manifestations, de la liaison avec les prestataires internes ou extérieurs, la communication/liaison avec tous les acteurs, commerçants et prestataires de la commune, ainsi que de la gestion des plannings de son personnel.

2- Le prestataire fournira le personnel affecté nécessaire au bon déroulement de sa mission ou des manifestations programmées. Ce personnel sera mobile et déplaçable selon les besoins du gérant de la société, allant de 1 à 6 personnes selon les périodes et types d'événements et/ ou missions programmées.

B/ Production des animations, des manifestations et des spectacles de la commune de St Bonnet en Champsaur du 15 avril 2018 au 15 avril 2019.

1-a Animations

Animations hebdomadaires des marchés, des rues, des places durant la saison d'été, mensuelles au printemps et à l'automne.

Animations en soutien aux associations (comité des fêtes, association des commerçants, associations diverses,...)
avec matériel son et lumière.

Animations régulières musicales, théâtrales, sportives, spectacles, scènes ouvertes, pendant la saison estivale.

Prestations artistiques régulières en salle ou en extérieur.

Autres animations en extérieur ou intérieur toutes saisons confondues.

1-b Spectacles

- Bals, festival à la journée, concerts.

- mise en place d'un festival

2- Personnel Affecté pour la mission / organisation directe et indirecte/ Compétences

-Le gérant de la société aura une présence physique à hauteur de ses besoins au bureau mis à disposition par la commune. Celui-ci se verra secondé par le nombre d'employés ou prestataires nécessaires à la bonne réalisation de sa mission

-Le prestataire prendra en charge l'organisation des plannings des manifestations et animations, mettra en coordination les différents acteurs et partenaires de la commune en vue du développement touristique

- événements ponctuels et/ou autres activités tout au long de l'année pour dynamiser et développer les activités sur la commune. Le prestataire sera en mesure de créer et mettre en place des événements ponctuels et/ou autres activités tout au long de l'année pour dynamiser et développer les activités sur la commune.

-Le prestataire pourra contribuer au développement, à l'aide à l'organisation des marchés locaux, bourses, brocantes et manifestations à thèmes en vue de l'accroissement des activités sur la commune, organisés par elle ou non.

3 - Compétences

Le prestataire aura en charge l'organisation du planning, de la programmation artistique générale sous tutelle et autorité du/des conseiller municipal (aux) désignés. Il sera en charge du développement artistique, de la réception des groupes culturels et associatifs, et assurera l'intendance pour leurs activités lors des manifestations. Lorsque nécessaire, un technicien son et lumières sera affecté pour le bon déroulement des activités programmées, le matériel de la société pourra lui aussi être utilisé. Le prestataire aura en charge l'établissement et la gestion de programmations artistiques/culturelles et pourra solliciter la collaboration avec le service culturel de la mairie, le comité des fêtes et les autres acteurs de la commune, en vue d'une amélioration de la qualité des activités et manifestations de la commune. Le gérant de la société mettra en place, en collaboration avec le conseiller municipal référent, une stratégie de développement des activités.

4 Matériel / Contreparties / sacem

a/ Apport de matériel

Pour les événements, manifestations, concerts, le prestataire apportera son matériel son et lumières et autres moyens techniques afin de compléter le matériel de la mairie.

b/Contreparties et moyens apportés par la commune de St Bonnet en Champsaur pour le prestataire

La commune mettra gratuitement à disposition, pour la durée du présent contrat:

- une pièce servant de bureau avec réseau internet, une imprimante et ses consommables pour la production des publicités/affiches
- un local pour le stockage du matériel
- Du matériel dont elle dispose (chaises, tables, bancs, scène mobile, tonnelles, etc..) ainsi que les moyens humains dont elle dispose (employés communaux affectés) pour installer le matériel dont la commune est propriétaire.

c/ Sacem et autres organismes

Le prestataire prendra en charge, à ses propres frais, le paiement des droits sacem ou autres organismes liés au monde du spectacle/animation même si le montant global estimé venait à être dépassé de manière conséquente.

IV. ASSURANCES

Le prestataire est tenu de s'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel et déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations, spectacles ou événement produits

V. DECOMPOSITION DES LOTS

Le présent contrat est constitué d'un lot unique.

VI. DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible une année.

Le contrat pourra être résilié soit pour non- respect des obligations du prestataire, soit après constat de carence, soit par le tribunal, soit d'un commun accord ou par l'une des parties.

Toute dénonciation du contrat devra se faire impérativement par courrier recommandé avec accusé de réception.

VII.FORME DU MARCHE ET DES PRIX

Le marché est estimé à un montant maximum de 75.000 € HT.

Les prix du présent marché s'entendent fermes et définitifs.

Le règlement se fera sur présentation de factures par mandats administratifs.
Le paiement global sera débloqué par tranches trimestrielles.

Les factures devront être établies en 3 exemplaires (un original et deux copies) qui devront être adressées à la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, et porter les indications suivantes :

Nom et adresse du titulaire

L'identification du marché concerné

L'objet et date de la facturation

Joindre un RIB

Le comptable assignataire des paiements est le Trésor Public - 5 A rue des Lagerons- 05500 Saint-Bonnet-en-Champsaur

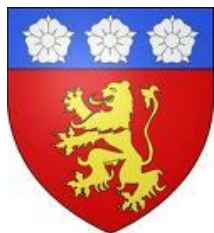
VIII. PENALITES DU TITULAIRE DU MARCHE

SANS OBJET

Lu et approuvé,

LeA.....

Signature du responsable de l'entreprise et cachet de l'entreprise



Commune de Saint Bonnet en Champsaur

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître d'Ouvrage

MAIRIE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR
PLACE WALDEMS
05500 SAINT BONNET EN CHAMPSAUR
TEL : 04.92.50.00.53
FAX : 04.92.50.51.64

Objet du Marché

GESTION ET PRODUCTION DES ANIMATIONS, DES
SPECTACLES VIVANTS POUR LA COMMUNE DE SAINT
BONNET

Date et heure limites de remise des offres

LUNDI 9 AVRIL 2018 A 12 HEURES 00

MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE EN
APPLICATION DE L'ARTICLE 27 DU DECRET N°2016-
360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX MARCHES
PUBLICS

ACTE D'ENGAGEMENT

Personne publique contractante:

Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur - Place Waldems- 05500 Saint-Bonnet-en-Champsaur

Objet du marché:

Le présent marché a pour objet la prestation de gestion et de production des animations et des spectacles vivants pour la commune de Saint Bonnet en Champsaur pour la période du 15 Avril 2018 au 15 Avril 2019.

Mode de passation et forme de marché:

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances:

Monsieur le Maire de Saint-Bonnet-en-Champsaur

Ordonnateur :

Monsieur le Maire de Saint-Bonnet-en-Champsaur

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier de Saint-Bonnet-Saint-Firmin

Article premier : CONTRACTANT

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du

signataire : M

- agissant pour mon propre compte¹ ;
- agissant pour le compte de la société² :

- agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³
- agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
- agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature du/...../.....

- après avoir pris connaissance du C.C.A.T.P., et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 44,45 et 46 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics,

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : PRIX

Les prestations définies au C.C.A.T.P.

Montant en € HT :

Montant TVA :

Montant en € TTC :

Devis détaillé des prestations proposées joint en annexe.

1 Cocher la case correspondante à votre situation

2 Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

3 Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

4 Rayer la mention inutile

Article 3 : DELAIS DE LA PRESTATION

Ces délais partent à compter de la date de notification du marché au titulaire du lot dont les prestations doivent commencer en premier.

Article 4 : PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Ouvert au nom de :

pour les prestations suivantes : Domiciliation :

Code banque : Code guichet :

IBAN:

BIC:

Ouvert au nom de :

pour les prestations suivantes : Domiciliation :

Code banque : Code guichet :

IBAN:

BIC:

Article 5 : NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

SANS OBJET

Article 6 : ORIGINE DES FOURNITURES

SANS OBJET

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat

Porter la mention

manuscrite Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour
valoir marché*

A

Le

**Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
habilité par la délibération en date du**

**DATE D'EFFET
DU MARCHE**

*Date de signature de l'avis de réception postal par le
titulaire (valant notification du marché) :*

.....

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

○ La totalité du marché du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*:

○ La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)*:

.....

○ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer en chiffres et en lettres)*:

○ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*:

..... et devant être exécutée par

.....

en qualité de:

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A

Signature

le

Date et signature originales